

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

ES LIQUIDE

**N° de produit**

7635

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Sans objet

**Jedinstveni identifikator formule (UFI)**

-

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

NA

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

Distributor:

TAK CARE

Vipvägen 7

74633 Bålsta

+46707880320

Tillverkare:

Trion Tensid AB

Svederusgatan 1-3

754 50 Uppsala

+4618156190

**Personne à contacter**

Christer Grenbäck

**Courriel**

info@takcare.se

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

26-07-2019

**Version de la fiche de données de sécurité**

1.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mention(s) de danger**

Nocif en cas d'ingestion. (H302)  
 Provoque une irritation cutanée. (H315)  
 Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

**Conseil(s) de prudence**

Précautions  
 générales

-  
 Se laver mains/peau exposée soigneusement après manipulation. (P264).  
 Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. (P280).

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).  
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313).

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

**Contient**

1-butylpyrrolidin-2-one

**2.3. Autres dangers**

Sans objet

**Autre étiquetage**

Sans objet

**Autre**

Sans objet

**COV (composés organiques volatils)**

Sans objet

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : 1-butylpyrrolidin-2-one  
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 3470-98-2 N° CER: 222-437-8  
 PROPORTION : 80-95%  
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2  
 H302, H315, H319

NOM : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 112-34-5 N° CER: 203-961-6  
 PROPORTION : 5 - <10%  
 CLASSIFICATION CLP : Eye Irrit. 2  
 H319  
 NOTE: L

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

L = limite européenne d'exposition professionnelle.

**Autres informations**

ATEmix(oral) = 449,944 - 674,916  
 Eye Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 7,752 - 11,628  
 Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 7,112 - 10,668

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

##### Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

##### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

##### Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

##### Brûlure

Sans objet

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de nitrogène. Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

4 - 25 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Valeur limite d'exposition VME: 10 ppm | 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite d'exposition VLE: 15 ppm | 101,2 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL / PNEC

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 2,5 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à court terme - population globale

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 2,5 mg/kg bw/day

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 5 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 17,4 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 10 mg/kg bw/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (1-butylpyrrolidin-2-one): 70,5 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/kbm 10 ppm

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 67,5 mg/kbm 10 ppm

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travailleurs

DNEL (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 101,2 mg/kbm

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets locaux à court terme - travailleurs

DNEL (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 20 mg/kg/day

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 0,7955 mg/kg

Exposure: Terre  
Durée d'exposition Unique

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 06336 mg/kg  
Exposure: Sédiment en eau de mer  
Durée d'exposition Unique

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 6,336 mg/kg  
Exposure: Sédiments en eau douce  
Durée d'exposition Unique

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 30,62 mg/L  
Exposure: Usine de traitement des eaux usées  
Durée d'exposition continué

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 1 mg/L  
Exposure: Eau  
Durée d'exposition Unique

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 0,08 mg/L  
Exposure: Eau de mer  
Durée d'exposition Unique

PNEC (1-butylpyrrolidin-2-one): 0,8 mg/L  
Exposure: Eau douce  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 1 mg/L  
Exposure: Eau douce  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 0,1 mg/L  
Exposure: Eau de mer  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 4,4 mg/kg  
Exposure: Sédiments en eau douce  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 0,44 mg/kg  
Exposure: Sédiment en eau de mer  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 0,32 mg/kg  
Exposure: Terre  
Durée d'exposition Unique

PNEC (2-(2-butoxyéthoxy)éthanol): 200 mg/L  
Exposure: Usine de traitement des eaux usées  
Durée d'exposition Unique

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

### Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

En cas de ventilation insuffisante

Recommandé: A . Classe 1 (Faible capacité). Marron

### Protection de la peau

Utilisez des vêtements de travail spéciaux.

### Protection des mains

Se reporter à la procédure interne

### Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Solvant
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	0,96

### Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	120-150
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

### Solubilité

Solubilité dans l'eau	Non soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

### 10.2. Stabilité chimique

Durée de conservation: 24 mois.

Durabilité après ouverture: 18 mois.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Substance: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
Espèce: Rat  
Test: LC50  
Voie d'exposition: Inhalation  
Valeur: >29 ppm (2h)

Substance: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: 2410 mg/kg

Substance: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
Espèce: Lapin  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Dermique  
Valeur: 2764 mg/kg

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible

##### Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

##### Cancérogénicité

Aucune information disponible

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

##### Danger par aspiration

Aucune information disponible

##### Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Substance: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  
Espèce: Algues  
Test: EC50  
Durée: 96 h  
Valeur: >100 mg/l

Substance: 1-butylpyrrolidin-2-one  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: >100 mg/L

Substance: 1-butylpyrrolidin-2-one  
Espèce: Algues  
Test: EC50  
Durée: 72 h

Valeur: 130 mg/L

Substance: 1-butylpyrrolidin-2-one  
 Espèce: Daphnie  
 Test: EC50  
 Durée: 48 h  
 Valeur: >100 mg/L

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Oui	CO2 Evolution Test	100%
1-butylpyrrolidin-2-one	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Non	1	Pas d'informations
1-butylpyrrolidin-2-one	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

**12.4. Mobilité dans le sol**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Log Koc= 0,8703, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune particulière

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

**Déchets**

Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 13\* solvants

**Étiquetage spécifique**

Sans objet

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 – 14.4**

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

**ADR/RID**

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

**IMDG**

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-



<b>Hazardous constituent</b>	-
<b>IATA/ICAO</b>	-
<b>UN-no.</b>	-
<b>Proper Shipping Name</b>	-
<b>Class</b>	-
<b>PG*</b>	-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Limites d'utilisation

-

##### Demandes de formation spécifique

-

##### Autre

Sans objet

##### Seveso

-

##### Sources

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007, du 9 mai 2012 et du 23 mars 2016.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

#### Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

#### Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

**Homologué par**

MK

**Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)**

-

**Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)**

-